



# CHARTRE NATURA 2000 sur le site FR 8301030 « Monts du Forez »

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux suivants :  
(Cocher les **milieux** sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

## ENGAGEMENTS

### TOUS MILIEUX

#### Engagements soumis à contrôles

① Autoriser et faciliter l'accès aux parcelles à la structure animatrice ou à ses prestataires pour la réalisation d'opérations d'inventaire et d'évaluation de l'état de conservation des habitats naturels. La structure animatrice m'informerait préalablement des dates et de la qualité des personnes amenées à réaliser ces opérations.

*Point de contrôle : correspondance et bilan d'activité annuel de la structure porteuse du site.*

② Informer tout prestataire et autre personne intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues par celle-ci (transmettre un exemplaire de la charte). Cette information préalable ne sera nécessaire que si l'intervenant peut avoir des pratiques contraires aux dispositions de la charte

*Point de contrôle : Possession d'un exemplaire de la charte par le prestataire.*

③ Respecter les réglementations générales et les mesures de protection en vigueur sur le site.

*Point de contrôle : Contrôle sur pièces, absence de procès verbal.*

④ Prendre en compte les objectifs de gestion par type d'habitat d'intérêt communautaire figurant au Document d'Objectifs

*Point de contrôle : Non disparition des habitats d'intérêt européen inventoriés lors du diagnostic.*

⑤ Favoriser la cohabitation entre les activités économiques et les activités de loisir (randonnée, ski, chasse).

*Point de contrôle : Contrôle sur place du libre accès pour les randonneurs...*

### PELOUSES, PRAIRIES ET LANDES (HORS PRAIRIES HUMIDES)

#### Engagements soumis à contrôles

① Conserver la nature du sol :

- pas de boisement, pas de retournement, pas de création de nouvelles pistes
- pas de travail du sol, pas de semis, pas de sur-semis (sauf en cas de reconquête)

*Point de contrôle : Contrôle sur place de la nature du sol, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement ou de déclaration de boisement.*

② Ne pas utiliser de produits phytosanitaires et herbicides.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de destruction chimique.*

③ Entretien des milieux par :

- le pâturage ou la fauche (landes, pelouses, prairies) ;
- le broyage en cas de reconquête (landes).

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'entretien.*

## □ PARCELLES FORESTIERES

### Engagements soumis à contrôles

① Ne pas goudronner les voiries forestières, sauf cas particuliers liés à une pente importante ou à des risques d'érosion.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de voiries goudronnées.*

② Maintenir les peuplements indigènes (Ne pas effectuer de boisement et de plantation d'essences exogènes : Epicéa, Mélèze, Douglas...)

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation d'essences exogènes.*

③ Maintenir plusieurs arbres sénescents, à cavités, morts sur pied et/ou à terre par hectare, sauf risques sanitaires ou mise en danger du public (bordures de chemins, routes...)

*Point de contrôle : Contrôle sur place de la présence d'arbres sénescents, à cavités, morts sur pied et/ou à terre.*

④ Ne pas pratiquer de coupe à blanc sauf autorisation délivrée par le Comité de Pilotage ou ses représentants habilités à statuer sur ces demandes.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de coupe rase.*

## □ ZONES HUMIDES (TOURBIERES, PRAIRIES HUMIDES, MEGAPHORBIAIES, BAS-MARAIS)

### Engagements soumis à contrôles

① Conserver des pratiques respectueuses de la biodiversité : ne pas procéder à la destruction chimique du couvert végétal et limiter l'action mécanique à l'ouverture des milieux.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de coupe des boisements, de retournement et autres destructions.*

② Ne pas faire de brûlis, ni de fertilisation dans un périmètre de 70 m autour des tourbières

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de trace de brûlis.*

③ Conserver les milieux humides : ne pas drainer, ni assécher, ni remblayer, ni recalibrer les tourbières et autres milieux naturels humides (temporairement ou en permanence).

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de drainage ou autres travaux d'assèchement.*

④ Ne pas réaliser de plantation sur les tourbières et autres milieux naturels humides

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de plantation, contrôle administratif de l'absence de demande d'aide au boisement, de déclaration de boisement.*

⑤ Ne pas pénétrer avec des engins sur les milieux humides sauf autorisation du Comité de Pilotage ou ses représentants habilités à statuer sur ces demandes.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de traces et de dégradation.*

## □ COURS D'EAU, EAUX COURANTES

### Engagements soumis à contrôles

① Maintenir les végétations de bords de cours d'eau : forêts, mégaphorbiaies (ni arrachage, ni destruction chimique).

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de destruction.*

② En dehors de la réglementation liée à la loi sur l'eau, ne pas faire de travaux sur les lits des cours d'eau et des affluents sans avis préalable de la structure animatrice, de l'ONEMA ou de la DDEA.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de traces visuelles de dépôts ou de travaux hydrauliques.*

③ Ne pas planter de résineux à moins de 10 m des cours d'eau.

*Point de contrôle : Contrôle sur place du respect de la distance.*

④ Ne pas traverser les cours d'eau (pas de passage à gués). Mettre en place des dispositifs de franchissements (ponts de bois, buses, plaques...) qui permettent d'éviter la destruction des milieux en cas de passage d'engins.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de dégradation et de traces.*

## HABITATS ROCHEUX

### **Engagements soumis à contrôles**

① Ne pas exploiter la roche.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'exploitation.*

② Ne pas ramener de minéraux, ni de fossiles.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'importation.*

③ Maintenir en l'état les habitats rocheux d'intérêt communautaire présents sur les parcelles engagées.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de dégradation de ces habitats.*

④ Demander une expertise auprès de la structure animatrice du site avant toute implantation d'aménagement destiné aux pratiques de loisir (voie d'escalade, via ferrata...)

*Point de contrôle : Contrôle sur pièces.*

## ACTIVITES CYNEGETIQUES

### **Engagements soumis à contrôles**

① Maintenir les habitats naturels et améliorer la biodiversité des milieux par la pratique d'une chasse durable dans le respect d'autrui et de la faune présente.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de dégradation des habitats.*

② Ne pas introduire de gibier sauf autorisation délivrée par le Comité de Pilotage ou de ses représentants habilités à statuer sur ces demandes

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'introduction.*

## ACTIVITES HALIEUTIQUES

### **Engagements soumis à contrôles**

① Maintenir les habitats naturels et améliorer la biodiversité des cours d'eau par la pratique d'une pêche durable dans le respect des usagers du site et de la faune.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence de dégradation des habitats.*

② Ne pas introduire de poissons à tous stades dans les cours d'eau sauf cas exceptionnels (altération du milieu, pollutions...) et après étude préalable de l'ONEMA.

*Point de contrôle : Contrôle sur place de l'absence d'introduction.*

le : ..... , à.....  
signature du ou des propriétaires

le : ..... , à.....  
signature du ou des ayant droits

---

## RECOMMANDATIONS

---

Les **recommandations** ci-dessous constituent un guide des bonnes pratiques par types de milieux naturels, qui ne font pas l'objet de contrôle administratif.

### TOUS MILIEUX

- Eviter les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux.
- Informer la structure animatrice du site de toute dégradation majeure des habitats d'intérêt communautaire d'origine humaine ou naturelle.

### PELOUSES, PRAIRIES ET LANDES (HORS PRAIRIES HUMIDES)

- Landes et pelouses : favoriser la gestion par le pâturage extensif, éviter la fertilisation, maintenir quelques arbres.
- Prairies : limiter la fertilisation, privilégier la fertilisation organique à la fertilisation minérale, favoriser un « retard de fauche ».

### PARCELLES FORESTIERES

- Privilégier la régénération naturelle des parcelles boisées.
- Favoriser une gestion forestières qui irrégularise les peuplements par une futaie jardinée ou irrégulière pour les peuplements mélangés sapin / hêtre; et par un taillis fureté ou futaies irrégulière pour les hêtraies.
- Maintenir l'équilibre feuillus / résineux des peuplements.
- Eviter de réaliser des travaux de récolte de bois sur des sols détrempés.
- Remettre en état les chemins d'exploitation après exploitation des peuplements.

### ZONES HUMIDES (TOURBIERES, PRAIRIES HUMIDES, MEGAPHORBIAIES, BAS-MARAIS)

- Favoriser la gestion par le pâturage extensif sur les zones humides en cours d'embroussaillage.
- Favoriser l'aménagement de points d'eau pour le bétail en retrait des zones humides.

### COURS D'EAU, EAUX COURANTES

- Préférer un entretien manuel ou mécanique à un entretien chimique.
- Eviter tout passage d'engins d'exploitation sur les berges.
- Favoriser l'aménagement de points d'eau pour le bétail en retrait des cours d'eau.

### HABITATS ROCHEUX

- Eviter le tracé de chemins et de pistes sur des éboulis rocheux.

### ACTIVITES CYNEGETIQUES

- Se tenir informé de l'évolution des connaissances naturalistes du site Natura 2000 des Monts du Forez et informer les personnes fréquentant le site en les sensibilisant à la pratique raisonnable de la chasse et au respect de la nature.
- Limiter au maximum les inconvénients et les risques que son activité peut engendrer pour les chasseurs et les personnes qui fréquentent le site.

### ACTIVITES HALIEUTIQUES

- Limiter au maximum les inconvénients et les risques que son activité peut engendrer pour les pêcheurs et les personnes qui fréquentent le site.